



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 22 mars 2021

**Élection syndicale TPE : dernière ligne droite avant l'ouverture du vote !**

**Du 22 mars au 6 avril 2021, près de 5 millions de salariés des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et employés à domicile sont appelés à voter pour choisir le syndicat qui les représentera durant les quatre prochaines années. En Normandie près de 228 000 salariés de très petites entreprises et employés à domicile sont concernés.**

Le vote est ouvert à tous les salariés de TPE en poste en décembre 2019, quels que soient leur nationalité ou leur contrat de travail. Les apprentis peuvent également voter dès 16 ans.

Les électeurs et électrices voteront pour être représentés au niveau de leur branche professionnelle, défendus devant les conseils de prud'hommes et conseillés sur leurs droits. Cette élection participe à la mesure de l'audience des organisations syndicales et à la détermination de leur représentativité.

**Chaque électeur et chaque électrice va recevoir à son domicile un courrier contenant :**

- son identifiant de vote et son code confidentiel pour voter en ligne ;
- un bulletin de vote et une enveloppe préaffranchie pour voter par courrier.

**À partir du 22 mars, les électeurs et électrices pourront voter soit sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr), en se connectant sur leur espace de vote, soit par courrier, en renvoyant leur bulletin de vote dans l'enveloppe préaffranchie. Dans les deux cas, le vote est confidentiel et anonyme.**

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Le site internet est sécurisé pour prévenir toute tentative de manipulation du scrutin ou de capture de ses données. Il répond aux normes d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

### **Un service d'assistance pour répondre aux questions des électeurs et des électrices**

La rubrique « Aide » du site [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) répond à de nombreuses questions concernant le scrutin. Pour en savoir plus, l'assistance de l'élection est disponible :

- en ligne, via le formulaire de contact du site ;
- par téléphone, au 09 69 37 01 37 (numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine).

### **Contacts presse**

Parties Prenantes pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Tél : 01.55.25.58.79

Mél : [mathilde.charles@partiesprenantes.com](mailto:mathilde.charles@partiesprenantes.com)

Secrétariat presse et communication

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Tél : 01.49.55.32.21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

127, rue de Grenelle - 75007 PARIS

### **Cabinet du préfet**

Service régional et départemental

de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14

Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex